

## PISCINES RÉSIDENTIELLES

Prévention/Solutions

# **KLERAL**®

# **Anti-algues non moussant** Liquide

### **Bénéfices**

- DÉTRUIT LES ALGUES ET PRÉVIENT LEUR RÉAPPARITION
- IDÉAL POUR LES EAUX AGITÉES (NAGE À CONTRE COURANT...)

#### Caractéristiques

- Ne contient pas de cuivre. Teneur moyenne en matière active élevée. Effet clarifiant prononcé. Compatible (en solution) avec le système PHMB. Recommandé en association avec les oxydants (synergie).
- Non moussant aux dosages recommandés. Adapté aux eaux très agitées. Ne modifie pas le pH de l'eau. Compatible avec tout équipement de filtration. Produit recommandé pour le traitement des eaux très agitées : toboggans, nage à contre-courant, spas, jets....

#### **Composition**

UFI: RH72-40M1-H007-Y18P - Contient du chlorure d'ammonium quaternaire polymérisé (100 g/kg)

#### **Mode d'emploi**

S'assurer que la filtration soit en marche.

Répartir le produit au plus près de l'eau, en face des refoulements s'il y en a.

#### Prévention du développement des algues :

- À la mise en service : prévoir 200 ml pour 10 m³ d'eau.
- Traitement d'entretien : Chaque semaine : prévoir 100 ml pour 10 m³ d'eau.

#### Rattrapage des eaux vertes (mode curatif):

Prévoir 400 ml pour 10 m³ d'eau.

Si possible, avant traitement, bien brosser les endroits où les algues se situent.

Si l'envahissement des alques est très important, pratiquer en même temps une chloration-choc ou un traitement de choc à l'oxygène actif. En cas de forte affluence de baigneurs, de températures élevées ou de pluies abondantes ou d'eau très dure (T.H. > 300 mg/l), doubler le dosage.

En mode curatif, la disparition des algues peut prendre 24 à 48 heures.

Ce produit peut s'employer en mode préventif avant remplissage : après nettoyage du bassin, arroser les parois avec le produit. Insister sur les pièces de liaison tel que les skimmers, goulottes, bondes de fond, refoulements, jointures de liner ou joints de carrelage. Laisser agir une heure environ puis procéder au remplissage du bassin.

## Précautions d'emploi

NE MÉLANGER À AUCUN AUTRE PRODUIT. NE JAMAIS DILUER AVANT USAGE.

Conservation au sec, dans un endroit bien ventilé, à une température moyenne journalière n'excédant pas 35°C. • Ne jamais verser de produit à la surface de l'eau en présence de baigneurs.

### Réglementation

• H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. • P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. • P102 Tenir hors de portée des enfants. • P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions. • P273 Éviter le rejet dans l'environnement. • P391 Recueillir le produit répandu. • P501 Éliminer le contenu/ récipient dans un centre de traitement spécial conformément aux prescriptions légales. Suisse : L'emballage / récipient / boîte ... partiellement vide doit être rapporté(e) au point de vente ou remis(e) à un centre de collecte pour déchets spéciaux. • La date d'expiration et le numéro de lot figurent sur l'emballage.

Attention









